

# Déclaration liminaire CTR du 28 mai 2015



Monsieur le Président,

Avant d'aborder l'ordre du jour de ce **Comité Technique de Réseau**, vous nous permettez de revenir sur certains sujets d'actualité impactant directement à terme les services de la **DGFIP**.

## **Prélèvement à la source**

Il en est ainsi du prélèvement à la source dont l'idée qui semblait abandonnée a ressurgi suite au conseil des ministres de mercredi dernier. Il est vrai qu'il devient tristement habituel que les projets visant à stigmatiser les fonctionnaires en général et ceux des Finances Publiques en particulier ou à remettre en cause les missions de l'État ne soient jamais totalement oubliés. Certes, nous avons pris acte de la prudence assumée des ministres sur cette question lors du **Comité Technique Ministériel** du 26 mai dernier mais, il n'en demeure pas moins que, hasard du calendrier ou pas, de telles annonces ne pouvaient tomber plus mal pour exacerber l'amertume des personnels de la **DGFIP**. En effet, la campagne de déclarations de revenus vient de s'achever et s'est déroulée dans des conditions difficiles faute d'y affecter les moyens adéquats. Les agents concernés n'ont néanmoins ménagé ni leurs efforts ni leur engagement professionnel au service d'un public souvent agacé à juste titre compte tenu du délai d'attente pour obtenir un renseignement. Les médias ne se sont pas fait prier pour relayer, à grand renfort de données chiffrées parfois fantaisistes et avec une jubilation malsaine ce qu'ils qualifient de fin de l'exception française en matière de collecte de l'impôt. Lors d'une précédente réunion, alors que nous évoquions l'obligation de déclarer ses revenus en ligne comme une des idées que vous auriez soumises au Ministre, nous vous avons demandé si vous aviez beaucoup d'autres idées similaires. Sans revenir sur les travaux que vous aviez commandés à vos services s'agissant de réflexions concernant une éventuelle auto-liquidation de l'impôt sur le revenu entre autres, nous souhaiterions d'une part savoir si vous avez été consulté avant les annonces gouvernementales sur la question de la retenue à la source et, d'autre part, connaître les arguments que vous avez opposés à cette idée. Nous n'allons pas, en effet, jusqu'à supposer que vous n'auriez pas défendu la mission et le niveau d'implication professionnelle des personnels. Pour ce qui concerne **F.O.-DGFIP**, nous avons des arguments et pas seulement sur la question des emplois mais surtout sur le caractère encore plus injuste d'un dispositif qui ne concernerait forcément que les seuls salariés. En outre, le risque de défaillance des entreprises est réel, il suffit de constater à quel point certaines d'entre elles sont à jour de leurs obligations en matière de cotisations sociales y compris sur la part ouvrière. L'État accorderait ainsi davantage de confiance aux employeurs qu'à ses propres agents pour assurer la collecte de l'impôt, quel désaveu pour nos services !

Autre hypothèse, il s'agirait d'un effet d'annonce pour des raisons purement politiciennes que nous ne développerons pas ici, auquel cas, ce serait encore pire pour les personnels qui deviendraient alors les jouets d'enjeux fort éloignés d'une réforme fiscale visant à rendre l'impôt plus juste.

## **Cour des Comptes critique les services de la DRESG**

Toutes ces annonces successives jettent un peu plus le trouble dans les services d'autant que c'est le moment que choisit « **Acteurs publics** » pour relayer un référentiel de la Cour des Comptes ayant pour objet une critique d'une rare violence des services de la **DRESG** en matière de gestion de la fiscalité des non-résidents qu'il s'agisse du contrôle ou du recouvrement de leurs impôts.

Bien que depuis quelque temps, la Cour nous ait habitués à sortir de son rôle au travers de ses préconisations, sa charge contre les services et ses injonctions au Directeur Général s'agissant des incitations qu'il devrait mettre en œuvre sur le plan

informatique notamment dépasse très largement le niveau de l'acceptable. La Cour serait sans doute mieux inspirée de s'interroger sur le niveau des moyens alloués à la **DGFIP** et sur leur caractère suffisant ou pas pour mettre en œuvre ce qu'elle préconise en informatique notamment. Faut-il rappeler que les crédits informatiques pour 2015 ont été amputés de 15 % ? De surcroît, il est particulièrement choquant qu'une institution telle que la Cour puisse faire référence dans le cadre de son analyse à une réputation. La **DRESG** aurait ainsi celle de ne pas répondre au téléphone.

Les personnels en ont assez d'être sans cesse pris pour cible et ce n'est pas la décision ministérielle de leur consentir 100 € bruts au titre de la prime d'intéressement collectif pour 2015, dont rappelons le caractère régressif au regard du passé, qui améliorera considérablement leur quotidien.

## le rapport d'activité des services

Nous avons été ravis d'apprendre dans les médias que le Directeur Général et le Directeur Général Adjoint avaient présenté le rapport d'activité des services lors d'une conférence de presse. Pour **F.O.- DGFIP**, si la communication est importante en externe, elle l'est aussi en direction des personnels et de leurs représentants qui sont concernés au premier chef. Nous rappellerons notre demande récurrente, toujours insatisfaite à ce jour, de la tenue d'un **CTR** sur le rapport d'activité des services. Ceci nous permettrait d'évoquer toutes les questions relatives aux restructurations en toute transparence ce qui est loin d'être le cas ainsi que nous vous l'avons déjà fait observer.

## l'ordre du jour

### 1<sup>er</sup> remarque

S'agissant maintenant des points soumis pour avis à l'ordre du jour, vous nous proposez des projets de textes visant à étendre les compétences de la **DRESG** à la **DNEF** et aux **DIRCOFI** en matière de contrôle des entreprises étrangères n'ayant pas le siège de leur activité en France mais qui y réalisent des opérations taxables. Pour **F.O.-DGFIP**, tous les outils juridiques susceptibles de renforcer la capacité de nos services en matière de lutte contre la fraude sont opportuns compte tenu du contexte notamment dans le secteur de vente à distance via internet.

### 2<sup>ème</sup> remarque

Les points suivants concernent des évolutions et réorganisations de services centraux de la **DGFIP**. Les modifications envisagées relèvent toutes de la recherche systématique d'économies et, nous avons bien compris qu'il était vital pour y arriver que, s'agissant notamment de **SPIB**, le même bureau soit chargé de la comptabilité analytique des coûts et du pilotage des emplois des effectifs et des organisations. La création de la mission de contrôle de gestion des systèmes d'information appelle de notre part un certain nombre de remarques et de questions : Avec un tel dispositif, aurions-nous évité la catastrophe **ONP** ?

Pourquoi ce projet n'a-t-il jamais été discuté dans les **GT informatique** ? Ce projet a-t-il lui même été passé à la grille d'analyse qui nous est proposée. Enfin, l'approche nous semble exclusivement budgétaire et pas qualitative. Nous voyons bien que les différents circuits vont générer une grande perte de temps, en revanche, nous ne voyons pas bien où se situeront les économies escomptées.

### 3<sup>ème</sup> remarque

Pour ce qui concerne les projets de textes relatifs à la formation professionnelle, nous reviendrons sur le fond au moment de l'examen des fiches. S'agissant de la forme sur tous les sujets relatifs aux questions de formation, nous avons un problème de dialogue social. En effet, sans revenir sur les circonstances qui ont fait qu'il n'a pas été possible d'échanger sur le bilan 2013, comptez-vous attendre 2017 pour que nous discutons du bilan 2014 ? Lors de groupes de travail et malgré un refus unanime des organisations syndicales, vous persistez dans vos choix sans jamais tenir aucun compte de nos remarques. Ainsi, alors même que nous avons acté de nombreux désaccords, nous voyons apparaître les circulaires détaillant par le menu les orientations condamnées en séance. Le 10 juin est programmé un groupe de travail sur la formation professionnelle. Pour **F.O.-DGFIP**, nous souhaitons qu'y soient listés tous les sujets restés en souffrance, qu'ensuite ait lieu un **CT** d'ouverture suivi de groupes de travail et d'un **CT** de clôture.

### 4<sup>ème</sup> remarque

Enfin, vous nous proposez un document relatif à la mise en œuvre à la **DGFIP** de l'apprentissage dans la Fonction Publique. En dehors du fait que le rapport remis par Jacky Richard, conseiller d'État et ancien **DGAFP** est très récent, s'il est un sujet qui mériterait une discussion suffisamment longue pour que toutes les questions qu'il soulève soient traitées, c'est celui-ci. Quel statut pour le maître d'apprentissage, quelle formation ? À quels métiers allons nous former ces jeunes, dans quelles conditions ? Sur la base de quelle rémunération ? S'agit-il d'introduire de manière rampante le contrat de droit privé dans la Fonction Publique ? Autant de questions qui méritent un minimum de temps de réflexion. Nous avons bien compris qu'il s'agit d'une commande gouvernementale et que la **DGFIP** doit accueillir un nombre déjà déterminé d'apprentis. Nous nous interrogeons donc sur le statut de la discussion d'aujourd'hui. S'agit-il d'un **CT** d'ouverture qui sera suivi de groupes de travail ou s'agit-il d'une information qui sera immédiatement suivie de la mise en œuvre du dispositif. La **DGFIP** a déjà bien des difficultés au sujet des « **PACTES** » qu'en sera-t-il de celui-ci compte tenu de l'état des services.

### 5<sup>ème</sup> remarque

Nous reviendrons sur tous ces sujets dans le courant de la discussion et également sur un certain nombre de questions diverses notamment sur le devenir des futures paieries régionales fusionnées dont il ne nous a pas échappé que certains les revendiquaient pour leur attribution exclusive ou encore le niveau des restructurations en Loire Atlantique, ou encore le régime indemnitaire des adjoints en postes comptables ou encore celui des chargés de clientèle **CDC**.

**BULLETIN  
D'ADHESION**



NOM : \_\_\_\_\_ PRÉNOM : \_\_\_\_\_

N° DGI ou N° AGORA : \_\_\_\_\_ ADRESSE MÊL : \_\_\_\_\_

GRADE : \_\_\_\_\_ QUOTITÉ DE TEMPS DE TRAVAIL : \_\_\_\_\_%

AFFECTATION : \_\_\_\_\_

déclare adhérer au Syndicat National Force Ouvrière des Finances Publiques (F.O. – DGFIP)

Fait à \_\_\_\_\_ le \_\_\_\_\_  
(signature)

→ 66 % de la cotisation syndicale fait l'objet d'un crédit d'impôt sur le revenu